

Un projet d'autoconsommation collective pour réduire votre facture d'électricité

En mesure d'accompagnement au projet éolien, Velocita Energies propose de financer une installation solaire dont la production pourra être consommée par les habitants de Genevrières. Cette installation permettrait de **réduire la facture d'électricité des foyers participants de 15 à 25%**. La SICAE-Est reste le fournisseur, il n'y a pas d'abonnement supplémentaire. Nous devons faire une étude de faisabilité pour dimensionner le dispositif et définir une implantation. Pour cela, nous avons besoin de vous ! Si vous êtes intéressés, contactez-nous :

par mail : autoconsommation@velocitaenergies.fr

par téléphone : 06 25 93 04 12

en vous inscrivant sur un registre en mairie

Vous porter volontaire pour participer à l'étude de faisabilité n'est pas engageant. Nous présenterons les résultats de notre étude aux habitants intéressés et à la collectivité. Si la commune et les habitants sont favorables, nous vous tiendrons informés de l'avancement de cette mesure et de sa mise en place, qui sera nécessairement réalisée en même temps que le projet éolien.

L'autoconsommation collective

Une installation solaire financée par le projet éolien est raccordée au réseau électrique local et sa production est attribuée aux consommations des habitants. A chaque fois que les électrons produits par la centrale solaire se substituent à ceux fournis par le réseau local (la SICAE-Est), ce sont les électrons de la centrale qui sont facturés. Comme ils sont produits à un coût très bas (au tiers du coût des électrons du réseau), vous faites des économies !



Le porteur du projet

VELOCITA ENERGIES

Depuis 13 ans, Velocita Énergies développe, finance, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables en France. La société compte près de 40 collaborateurs qui réunissent les compétences pour mener à bien un projet et assurer la gestion de parcs. Basée à Paris, Rennes et Lyon, l'équipe travaille sur le terrain en étroite relation avec les acteurs locaux, dans un souci constant de concertation, de transparence et de respect des territoires. À ce jour, Velocita Energies a mis en service 96 éoliennes qui alimentent 350 000 personnes en électricité verte.



CONTACTS

Léa Peracino → lperacino@velocitaenergies.fr
Chef de Projet Velocita Energies

Frédéric Beltran → fbeltran@velocitaenergies.fr
Chef de Projet Velocita Energies



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE GENEVRIÈRES

Madame, Monsieur,

Après avoir obtenu l'accord de votre Conseil Municipal, Velocita Energies, société spécialisée dans le développement éolien, étudie la possibilité de développer un projet éolien sur votre commune.

Afin d'analyser tous les enjeux présents dans la zone identifiée, il est nécessaire de mener plusieurs études sur le site et aux alentours. Elles permettront de déterminer les différentes contraintes à prendre en compte pour la définition d'un projet optimal pour le territoire.

Cette lettre vous informe sur les différentes étapes du projet et en particulier la première qui consiste à implanter un mât de mesure du vent. Nous vous proposons également un projet d'autoconsommation collective pour réduire votre facture d'électricité.

D'autres lettres d'informations suivront au fur et à mesure de l'avancée du projet pendant toute sa phase de développement.

Nous vous souhaitons une bonne et agréable lecture.

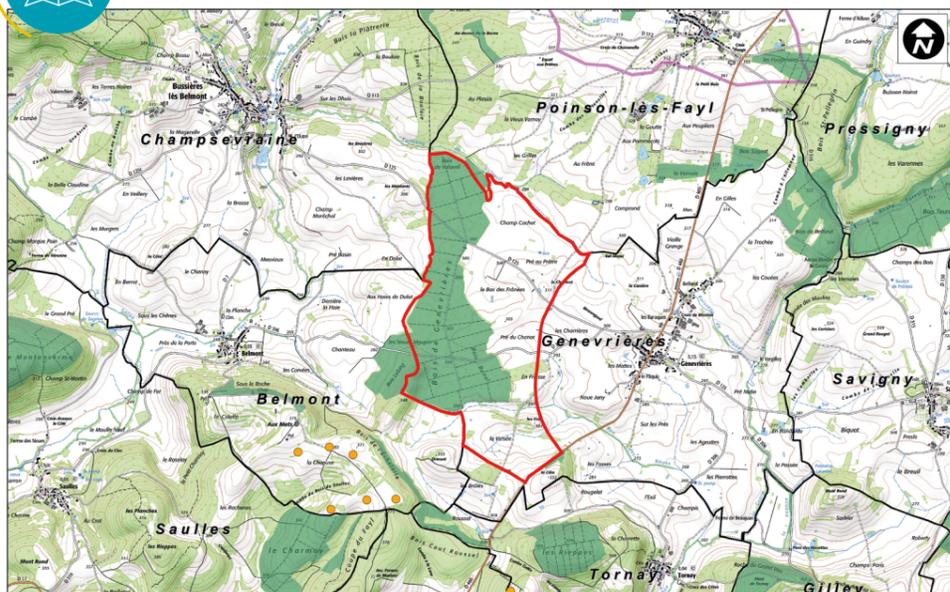
Léa Peracino, chef de projet Velocita Energies

Frédéric Beltran, chef de projet Velocita Energies

Une zone d'étude propice à l'accueil d'un parc éolien

La zone d'étude a été définie en fonction de critères techniques et réglementaires (éloignement des habitations, accès au réseau routier et électrique, absence de contraintes aéronautiques, etc.). C'est à l'intérieur de ce périmètre que se réalisent les études de terrain. Le projet envisagé compterait **4 à 7 éoliennes** situées à plus de 800 m de toute habitation.

ZONE D'ÉTUDE



Calendrier prévisionnel du projet

Décembre 2022

Accord du Conseil Municipal pour le lancement des études

Avril 2023

Avis favorable de l'Armée

Août 2023

Lancement de l'étude écologique avec le bureau d'études TAUW

Janvier 2024

Lancement de l'étude paysagère avec le bureau d'études Jacquet et Chatillon

Été 2024

Lancement de l'étude de vent : installation du mât de mesure

Automne 2024

Réalisation de l'étude acoustique : campagne de mesures acoustiques au niveau des lieux de vie situés à proximité de la zone

2025

> Dépôt du Dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture

2025 - début 2026

> Instruction puis décision du Préfet

Les étapes du développement d'un projet éolien

Le développement d'un projet dure au minimum 2 à 3 ans et suit 4 phases :

1 Établir un diagnostic du territoire

Des bureaux d'études indépendants réalisent des études pour identifier les enjeux du site :

- **L'étude environnementale** inventorie la faune, la flore et les milieux naturels afin d'évaluer la compatibilité du projet avec l'environnement et prendre des mesures pour le conserver.
- **L'étude paysagère** recense les monuments historiques, sites protégés et remarquables et dresse un état des lieux paysager pour hiérarchiser les secteurs où l'accueil du parc éolien sera optimal.
- **L'étude acoustique** mesure le niveau sonore ambiant depuis les habitations les plus proches de la zone et vérifie par simulations que le projet respecte la réglementation.
- **L'étude de vent** caractérise le potentiel de vent pour évaluer la faisabilité économique du projet et choisir les éoliennes les plus adaptées.

Un mât de mesure d'une hauteur de 100 mètres sera installé en juin 2024 à Genevrières pour caractériser finement le vent à différentes altitudes et évaluer la faisabilité d'un projet éolien. Equipé d'anémomètres et de girouettes, le mât de mesure collectera des données sur la vitesse, l'orientation et la turbulence des vents. Corréliées aux mesures de Météo France et à des modèles mathématiques, ces données permettent d'estimer la production du futur parc, sa faisabilité et de sélectionner les éoliennes qui exploiteront au mieux les caractéristiques du vent du site. Ce mât de mesure sera installé pendant au minimum 2 ans.



2 La concertation

Tout au long du développement du projet, des réunions sont organisées avec les élus locaux et les représentants de la société civile pour les informer et recueillir leurs avis et propositions. Les riverains peuvent aussi participer, via des ateliers, à la définition du projet.

3 Choisir l'implantation du parc

Les résultats des études déterminent plusieurs scénarios d'implantation. Après une analyse de chaque hypothèse, le scénario le plus optimal est retenu. Il précise le nombre d'éoliennes, leur implantation exacte et le type de machine privilégié.

4 L'instruction

Une fois le projet définitif arrêté, le porteur du projet dépose un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Dans le cadre d'une Enquête Publique, les habitants des communes situées dans un rayon de 6 km peuvent consulter le dossier et donner leur avis. Les services de l'Etat instruisent la demande pendant 9 à 18 mois puis le Préfet délivre sa décision par arrêté préfectoral.